

Le Bureau s'est réuni le 12 septembre 2019, sur convocation du Président en date du 05 septembre 2019.

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, O. HEYOB,
P. MONALDESCHI, J.L. STAROSSE, J.L. CLAUDON, E. PAYEUR, L. GUYOT, R. ARNOULD, G. LIOUVILLE,
C. ASSFELD LAMAZE, C. THERMINOT, K. JUVEN, D. PICARD

Excuses : R. SILLAIRE, P. HENNEBERT

BU2019-30 - FINANCES-SUBVENTIONS - (7.5.2) – FISAC : AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES

En complément de la délibération 2017-06-49 portant sur le règlement d'intervention de la Communauté de Communes Terres Tolloises (CC2T) pour les aides directes aux entreprises, cette délibération présente les dossiers d'entreprises pour lesquels le comité de pilotage FISAC a rendu un avis favorable pour l'attribution d'une subvention.

Dans le cadre de l'Appel à projet du FISAC, la CC2T a inscrit dans son budget 2019, 100K €, pour les aides directes aux entreprises.

Le comité de pilotage, animé par l'ADSN et composé de représentants de la DIRECCTE, de la CCI 54, de la Région Grand Est et de la CC2T s'est réuni le 5 avril 2019.

Pour rappel, le règlement de la CC2T stipule que le montant des aides publiques aux entreprises est limité à 50 % des dépenses éligibles avec des seuils plancher et plafond et que la CC2T verse par anticipation et en plus de sa part, la part de l'Etat et celle de la Région le cas échéant.

Après étude des dossiers de demande d'aides, le comité de pilotage a rendu les avis suivants pour l'attribution d'aides directes (voir tableau suivante).

Ces subventions FISAC sont calculées au vu de devis ou de factures acquittées. Le paiement des subventions sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées.

Il appartient à la CC2T, maître d'ouvrage, de réaliser le versement du montant total des aides publiques auprès des entreprises bénéficiaires.

Vu l'avis du Comité de pilotage en date du 12 juillet 2019,

Le Bureau Communautaire est invité à valider le versement des subventions de modernisation aux bénéficiaires tel que détaillé dans le tableau ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer toute pièce utile à ce dispositif,
- verser aux commerçants et artisans le montant total des aides publiques validé,
- solliciter la part de l'aide incombant à l'Etat et à la Région Grand Est.

Délibération adoptée à l'unanimité.

| N° | Nom du dirigeant | Raison sociale /enseigne | Commune | Objet de la subvention | Montant des dépenses éligibles <i>Subventionnables</i> | Part CC2T | Part Région | Part Etat | Montant total de l'aide versée par la CC2T (HT) |
|-----------------------------|-------------------------|---|--------------------|-------------------------|---|-----------|-------------|-----------|---|
| 1 | SAITLER Laura | <i>Nos P'tits Pandas</i> | Toul | Aménagements intérieurs | 7 000 € | 700 € | 1 400 € | 1 400 € | 3 500 € |
| 2 | GOURNET Catherine | <i>Cathy Coiff</i> | Toul | Vitrine/façade | 10 000 € | 3 000 € | 0 € | 2 000 € | 5 000 € |
| 3 | BOYER Cyril | <i>Expert Fenêtre Isolation Habitat</i> | Dommartin-lès-Toul | Vitrine | 4 440 € | 444 € | 888 € | 888 € | 2 220 € |
| 4 | GORINI Agnès | <i>L'Epicerie</i> | Domgermain | Aménagements intérieurs | 1 589 € | 159 € | 318 € | 318 € | 795 € |
| 5 | BARROS DA SILVA Armelle | <i>Armelle Esthétique Bio</i> | Toul | Site internet | 1 076 € | 323 € | 0 € | 215 € | 538 € |
| 6 | GASSER Victoria | <i>Vicky Coiff</i> | Toul | Aménagements intérieurs | 7 000 € | 700 € | 1 400 € | 1 400 € | 3 500 € |
| TOTAL AIDES DIRECTES | | | | | 31 105 € | 5 326 € | 4 006 € | 6 221 € | 15 553 € |